



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-246

PUBLIÉ LE 23 MAI 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-05-15-00012 - Arrêté DOS-GRHH-2025-39 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la BAIE DE SOMME (3 pages)	Page 3
R32-2025-05-15-00011 - Arrêté DOS-GRHH-2025-40 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'AIRE-SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 6
R32-2025-05-22-00024 - Décision DOS-SDES-GRHH-2025-36 portant désignation des agents pouvant représenter le directeur général de l'agence régionale de santé au sein des commissions régionales d'autorisation d'exercice provisoire (CRAEP) (1 page)	Page 9

ARRETE DOS-GRHH-2025-39
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2019-134 du 27 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 28 août 2017 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 05 mai 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la désignation de Monsieur le docteur Anthon HUGUET en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme, en remplacement de Monsieur le docteur Jean-Luc VIGNEUX ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 MAI 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (DOS-GRHH-2025-39)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jacky THUEUX, maire de Rue, commune siège de l'établissement,
- Madame Alexandra CHAUDET, représentante de la commune de Saint-Valéry-sur-Somme,
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, représentant de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Monsieur Patrick BOST, représentant de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre,
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, représentante du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le docteur Raïssa ALEPEE et Monsieur le docteur Anthon HUGUET, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Madame Laëtitia AMOURETTE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame GÉRILISE GUERVILLE-DELABYE et Monsieur Christophe GERON, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le docteur Olivier LELEU, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé, et une autre personnalité qualifiée désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé en attente de désignation,
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le préfet de la Somme,
- Madame Denise INDERBITZIN (Association pour le droit de mourir dans la dignité) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (Union départementale des associations familiales), en qualité de représentants des usagers désignés par le préfet de la Somme.

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2025-40
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER D'AIRE-SUR-LA-LYS (PAS-DE-CALAIS)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-133 du 08 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 05 mai 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le compte-rendu de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques en date du 14 mars 2025 ;

Considérant la désignation de Madame Bénédicte MAYEUX en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Aire-sur-la-Lys, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 MAI 2025

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2025-40)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Claude DISSAUX, maire de la commune d'Aire-sur-la-Lys, commune siège de l'établissement ;
- Madame Véronique BOIDIN, représentante de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer ;
- Madame Florence WOZNY, représentante du Président du conseil départemental du Pas-de-Calais ;

2°/ en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Jean-Nicolas CHATELET, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Bénédicte MAYEUX, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Armelle FROGNIER, représentante désignée par les organisations syndicales ;

3°/ en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Marie-Christine DECRIEM, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Monique DEPOORTER (association France Alzheimer) et Madame Marie-Noëlle AVERLANT (union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet du Pas de Calais.

DÉCISION DOS-SDES-GRHH-2025-36

PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS POUVANT REPRÉSENTER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AU SEIN DES COMMISSIONS RÉGIONALES D'AUTORISATION D'EXERCICE PROVISOIRE (CRAEP)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 4111-2-1 et R. 4111-13-8-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS DOS-SDE-GRHH-2025-37 du 7 mai 2025 relatif à la composition des commissions régionales d'autorisation d'exercice provisoire des Hauts-de-France.

D E C I D E

Article 1 – Sont désignés pour représenter le directeur général de l'ARS en qualité de membre et président des commissions régionales d'autorisation d'exercice provisoire prévues à l'article L. 4111-2-1 du code de la santé publique les agents de l'ARS suivants :

- Madame le docteur Sophie Augros, sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé mission, direction de l'offre de soins (DOS) ;
- Madame Mariam Petrosyan, service gestion des ressources humaines hospitalières, DOS ;
- Monsieur le docteur Christophe Couturier, pôle de proximité territorial du Nord, DOS ;
- Monsieur le docteur Maxime Granier, DOS ;
- Monsieur le docteur Manuel Cliquennois, pôle de proximité territorial du Nord, DOS ;
- Madame le docteur Isabelle Cachera, médecin pôle de proximité territorial de l'Aisne, DOS ;
- Madame le docteur Cécile Guitard, sous-direction offre de soins hospitalière, DOS ;
- Madame le docteur Hélène Prieur-Patteyn, pôle de proximité territorial du Nord, DOS.

La personne désignée ci-dessus qui représentera le directeur général de l'ARS lors d'une commission régionale d'autorisation d'exercice provisoire en assurera la présidence, ainsi que l'ensemble des attributions y afférentes, incluant la signature du compte rendu, des délibérations et tout autre document réservé au président.

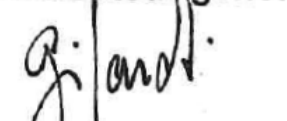
Article 2 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – La présente décision sera notifiée aux personnes citées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22/05/2025

Le Directeur général


Hugo GILARDI